

Comité du programme et budget

Vingt et unième session
Genève, 9 – 13 septembre 2013

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS

établi par le Secrétariat

1. Un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts mises en place au premier semestre de 2012 a été présenté au Comité du programme et budget (PBC) à sa dix-neuvième session, en septembre 2012.
2. Le présent document fait le point sur la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts mises en place par l'Organisation jusqu'à la fin du premier trimestre de 2013. Un rapport complet sur la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts au cours de l'exercice biennal 2012-2013 figurera dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013.
3. *Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.*

[Le rapport sur la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts suit]

APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAÎTRISE DE COÛTS

1. Il est rappelé que les assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ont approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013, sous réserve du point suivant : "efforts du Secrétariat pour réduire les dépenses au moyen de mesures de maîtrise des coûts de l'ordre de 10,2 millions de francs suisses, ramenant le budget de 647,4 millions de francs suisses à 637,2 millions de francs suisses, et portant notamment sur les politiques en matière de voyages de fonctionnaires et de tiers, la gestion des locaux, les politiques en matière de rémunération des contrats de louage de services et de paiement des honoraires d'experts et de conférenciers, les programmes de stage, les réceptions et la location de locaux et de matériel durant les conférences, ainsi qu'au moyen d'une réduction des dépenses de personnel grâce à des mesures de restructuration."
2. Il est également rappelé que le Secrétariat a présenté un rapport de situation sur la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts dans le document WO/PBC/19/9 soumis au PBC à sa dix-neuvième session, en septembre 2012. Le présent rapport donne une vue actualisée des mesures de maîtrise des coûts mises en place par le Secrétariat depuis la préparation du programme et budget pour 2012-2013.
3. Les mesures de maîtrise des coûts mises en œuvre par le Secrétariat ont porté sur un grand nombre de domaines, conformément à la ferme volonté du Secrétariat d'envisager toutes les mesures possibles, y compris au-delà de celles entérinées par les États membres lors de l'approbation du programme et budget pour 2012-2013. Ces mesures ont permis d'atteindre des résultats financiers positifs pour la première année de l'exercice biennal, renforçant la santé financière de l'Organisation sans compromettre l'exécution, les résultats et les objectifs du programme.
4. Par ailleurs, l'incorporation des réductions de coût obtenues jusqu'ici dans les niveaux de référence et l'accent mis en permanence sur la recherche de nouveaux gains d'efficacité sans compromettre l'exécution des programmes ont permis de faire en sorte que le programme et budget proposé pour 2014-2015 absorbe les pressions à la hausse sur les dépenses autres que les dépenses de personnel, avec une réduction globale de 4,8% des crédits qu'il est proposé d'allouer à ces dépenses en 2014-2015.
5. Dans le présent document, les informations actualisées concernant les mesures de maîtrise des coûts sont présentées selon la même structure que celles soumises au PBC à sa dix-neuvième session afin de préserver la cohérence et de faciliter l'établissement de comparaisons. En conséquence, les mesures de maîtrise des coûts sont présentées dans les domaines de la gestion des locaux, des voyages de fonctionnaires et de tiers, de l'organisation de réunions et autres manifestations et d'autres aspects des dépenses de personnel et des autres catégories de dépense.
6. Il convient de noter que la mesure et la quantification exactes de la réduction des dépenses effectives ou prévues découlant de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts continue de soulever des difficultés, non seulement à l'OMPI mais également dans d'autres organisations similaires. Dans les sections qui suivent, le Secrétariat s'est efforcé de fournir une indication de l'ampleur des économies et des gains d'efficacité réalisés jusqu'au stade actuel de l'exercice biennal, lorsque c'était possible. Sur la base des chiffres disponibles à ce jour, on peut toutefois conclure que la réduction de dépenses demandée par les États membres pour 2012-2013, d'un montant de 10,2 millions de francs suisses, sera atteinte et vraisemblablement dépassée.

GESTION DES LOCAUX

7. Le Secrétariat a poursuivi la rationalisation de ses politiques en matière de gestion des locaux. Ainsi qu'il était déjà indiqué dans le document WO/PBC/19/9, la nouvelle politique d'attribution des bureaux, publiée en décembre 2010, a atteint son but en instaurant davantage de souplesse dans la gestion des locaux à usage de bureaux. À la fin de 2012, la politique était pleinement mise en œuvre dans tous les bâtiments de l'OMPI. Elle s'est traduite par la création, en 2012, de 26 postes de travail supplémentaires, permettant de gérer plus efficacement les espaces de bureaux.

8. Dans le cadre de la rationalisation de ses aires de stockage hors site, comme indiqué précédemment, l'OMPI a mis fin en 2012 à la location des dépôts de Meyrin et de Collex. Les économies réalisées par rapport au budget 2012-2013 ont été de l'ordre de 38 000 francs suisses. Toutefois, à titre de comparaison, il convient de noter que la dénonciation de ces deux baux de location représente une économie totale de de l'ordre de 230 000 francs suisses sur l'ensemble de l'exercice biennal. Il a été tenu compte de cette économie dans le programme et budget proposé pour 2014-2015. Le Secrétariat continuera de vérifier régulièrement que les autres dépôts loués à l'extérieur répondent aux besoins opérationnels de l'Organisation et rendra compte à l'avenir des éventuelles possibilités de mettre fin à la location de certains sites de stockage.

9. Outre ce qui précède, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour recenser de nouvelles possibilités de réduction de la consommation électrique. Ces mesures ont débuté dans le bâtiment GBI en 2012, avec le remplacement des installations et du matériel d'origine par de nouvelles solutions techniques qui devraient également se traduire par une amélioration de l'empreinte carbone de l'Organisation. D'autres mesures, qui font partie intégrante d'une charte signée au début de 2013 avec le fournisseur d'énergie local, prévoient à la fois des baisses de la consommation d'électricité et d'eau sur plusieurs années, alors que le fournisseur local dispensera une formation technique au personnel technique intéressé, en plus d'aider à vérifier la conformité avec les règles locales plus strictes adoptées quant à la consommation des bâtiments. L'Organisation vise une diminution de 4% de la consommation électrique et de 10% de la consommation d'eau d'ici la fin de 2015. Ce n'est qu'à la fin de 2015 que le Secrétariat sera en mesure d'obtenir les données indiquant si les objectifs ont été atteints et quelles économies ont été réalisées, ces dernières dépendant du prix de l'énergie applicable dans le canton de Genève à compter de 2016.

10. En 2012, le Comité de contrôle des biens a approuvé le recyclage de trois anciennes voitures officielles, réduisant d'autant la flotte de l'Organisation. Cette mesure s'inscrit également dans le cadre de la stratégie de l'OMPI visant à réduire progressivement son parc automobile et à remplacer les véhicules actuels par des solutions respectueuses de l'environnement. Par ailleurs, les fonctions relatives au transport des fonctionnaires et des délégués et visiteurs ont été revues, et les besoins réduits ont permis de réaffecter des ressources.

VOYAGES DE FONCTIONNAIRES ET DE TIERS

11. Il est rappelé que les mesures suivantes de maîtrise des coûts dans le domaine des voyages ont été décrites dans le document WO/PBC/19/9 :

- a) obligation de voyager en classe économique pour les voyages n'excédant pas neuf heures, escales comprises;
- b) obligation d'emprunter l'itinéraire le plus direct et le plus économique;

- c) achat des billets au moins 10 jours ouvrables avant la date du départ; et
- d) réduction de l'indemnité journalière de subsistance de 50% pour les voyages aériens de nuit.

12. Les économies réalisées grâce i) aux voyages en classe économique pour les trajets n'excédant pas neuf heures, ii) à la réduction de l'indemnité de subsistance pour les vols de nuit et iii) à la réservation anticipée des billets sont estimées à 600 000 francs suisses en 2012. D'autres gains d'efficacité internes ont également été réalisés, en particulier une diminution du délai de traitement des visas de tiers et des transactions liées aux voyages et à des manifestations.

13. L'Organisation continue de participer avec d'autres institutions des Nations Unies, dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat des Nations Unies (groupe ACA), aux travaux du groupe commun chargé de négocier avec les compagnies aériennes en vue d'obtenir des conditions et prix plus avantageux. Les économies réalisées par l'OMPI dans ce domaine ont été estimées à 880 000 francs suisses pour l'année 2012 (rapport annuel du groupe ACA pour 2012).

14. Ainsi qu'il est également indiqué dans le programme et budget proposé pour 2014-2015, l'Organisation poursuit ses efforts afin de réaliser des économies supplémentaires dans le domaine des voyages et a récemment lancé une initiative pour mettre en place un outil de réservation en ligne visant à modifier considérablement les processus opérationnels actuels en matière d'achat de billets d'avion afin d'obtenir des prix nettement plus avantageux grâce à des réservations anticipées. Les avantages escomptés, dont il a été tenu compte dans le programme et budget proposé pour 2014-2015, devraient être de l'ordre de 8 à 10% du coût des voyages, et comprennent les éléments suivants :

- a) économies sur les tarifs aériens, à savoir accès à des tarifs plus avantageux grâce à la réduction du délai entre le choix et la réservation des vols et l'achat des billets;
- b) économies sur les frais de dossier de l'agence de voyages; et
- c) simplification de divers processus internes, ce qui entraînera des gains d'efficacité supplémentaires.

ORGANISATION DE RÉUNIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

15. L'Organisation a également continué de s'attacher à améliorer l'efficacité et à réaliser des économies dans le domaine de l'organisation des réunions et autres manifestations. Parmi les mesures mises en place et décrites dans le document WO/PBC/19/9 figurent la limitation du nombre de fonctionnaires assistant à une manifestation donnée, des indications pour l'utilisation d'hôtels moins onéreux, la limitation des réceptions à Genève, la limitation de la contribution maximale de l'OMPI aux manifestations organisées à l'étranger, la réduction des honoraires versés aux conférenciers, un plus large recours à la visioconférence et à la diffusion sur le Web pour les manifestations, les réunions et les activités de recrutement (entretiens), ainsi qu'une utilisation plus efficace et plus ciblée des bureaux extérieurs de l'OMPI pour représenter à moindre coût l'Organisation lors de certaines réunions.

16. Alors que le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour limiter la taille des documents au moyen de mesures de contrôle et de rationalisation, la mise en œuvre de la politique linguistique adoptée par les assemblées des États membres en 2011 s'est traduite par une augmentation des coûts qui n'a été que marginalement atténuée par les mesures de maîtrise des coûts mises en place. L'accroissement de la charge de travail a été absorbé essentiellement par l'adoption d'un modèle de fonctionnement faisant une plus large place à

l'externalisation des services de traduction. Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique linguistique de l'OMPI (document WO/PBC/21/15) contient de plus amples informations à ce sujet pour examen par les États membres.

AUTRES MESURES

Dépenses de personnel

17. La plupart des mesures de maîtrise des coûts prises durant l'exercice biennal en cours ont porté sur les dépenses autres que les dépenses de personnel. La possibilité d'appliquer des mesures de maîtrise des coûts en ce qui concerne les dépenses de personnel est limitée. Néanmoins, il est prévu de réaliser certaines économies grâce à la rationalisation du programme de stages et à la restructuration entreprise pendant l'exercice biennal. Les résultats de cette dernière initiative visant à optimiser l'utilisation des dépenses en personnel ont aussi été incorporés dans le programme et budget proposé pour 2014-2015. Le rapport sur les ressources humaines contient un paragraphe sur cette initiative à l'échelle de l'Organisation (voir le document WO/CC/67/2).

Contrats de louage de services

18. Le programme et budget pour 2012-2013 prévoyait une dotation globale de quelque 24 millions de francs suisses pour les contrats de louage de services. Ainsi qu'il était indiqué dans le rapport de 2012 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts, une partie non négligeable du budget des contrats de louage de service se rapporte aux coûts de traduction, en particulier pour les systèmes du PCT et de Madrid. L'Organisation continue de développer l'utilisation de divers outils automatisés pour améliorer la productivité du travail de traduction, avec une baisse des dépenses dans ce domaine également.

19. Au cours d'un audit effectué par le vérificateur externe des comptes de l'Organisation au début de 2013, des informations ont été communiquées au vérificateur sur les mesures de maîtrise des coûts mises en place pour les contrats de louage de services. À l'issue de la vérification, le vérificateur externe des comptes a recommandé que l'OMPI "élabore et mette en œuvre une stratégie efficace et économiquement rationnelle concernant les dépenses relatives aux contrats de louage de services", soulignant que cette stratégie pourrait s'articuler autour de l'attribution concurrentielle des contrats de louage de services et d'une certification du chef de programme selon laquelle la mission ne comporte pas de fonctions attribuées ou qu'il est prévu d'attribuer à du personnel permanent dans un passé ou un avenir proche. La direction de l'OMPI a accepté les recommandations, soulignant qu'un travail considérable avait été effectué pour réviser les procédures relatives à l'acquisition de services relevant des contrats de personnes, ainsi que pour renforcer les mécanismes de contrôle, tout en rationalisant les procédures concernées.

Contrats d'achat

20. Dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat (groupe ACA), l'OMPI continue de bénéficier des appels d'offres communs dans des domaines tels que la fourniture d'électricité, les tarifs aériens réduits, l'achat de matériel informatique tels les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables, la location de machines réseau multifonctions, les services de voyagistes, etc. Les économies réalisées sur les services achetés par l'OMPI sont évaluées à quelque 1,1 million de francs suisses, selon les estimations publiées par le groupe ACA. Ce montant s'ajoute aux économies précédemment mentionnées dans le domaine des voyages, estimées par le groupe ACA à 880 000 francs suisses.

21. L'OMPI continue de lancer de nouveaux appels d'offres pour différents contrats d'achat de biens et services et à renégocier plusieurs de ces contrats, dans le but d'obtenir des conditions et prix plus avantageux de la part des fournisseurs. Ces contrats portent sur un grand nombre de domaines, dont les locaux, l'informatique, les services de traduction, les

services de sécurité, etc. En 2012, de nouveaux appels d'offres ont été lancés pour plusieurs contrats majeurs concernant entre autres la fourniture de services de traduction au système du PCT; la fourniture de licences logicielles au projet relatif à la planification des ressources de l'Organisation (ERP) et la fourniture de services de sécurité pour les installations et infrastructures de l'OMPI. Si le lancement de nouveaux appels d'offres a été source d'avantages et d'économies dans la plupart des cas, il convient de souligner que ce n'est pas nécessairement l'aboutissement de tous ces processus. Le contrat relatif à la prestation de services de sécurité en est un exemple, l'augmentation des coûts unitaires ayant considérablement accru le coût total du contrat. Les efforts déployés par l'Organisation pour revoir ses besoins en fonction de l'évolution de l'infrastructure de l'OMPI (notamment, la réduction du nombre de points d'accès à sécuriser) ont contribué à maintenir ces augmentations à des niveaux raisonnables.

22. L'Organisation continue également d'améliorer ses procédures d'achat afin de parvenir à une meilleure efficacité. À cet égard, les procédures relatives aux achats de faible valeur ont été simplifiées, permettant d'éliminer des étapes administratives inutiles et de réduire les coûts. Ces nouvelles procédures ont été mises en œuvre au début de 2013.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

23. D'importants progrès ont été réalisés dans la fourniture d'infrastructures d'information et de communication grâce à une stratégie d'externalisation permettant d'assurer de hauts niveaux de service et de rentabilité.

24. En ce qui concerne les contrats de services, le recours à des contrats à prix fixes, associés à des indicateurs et un cadre d'exécution ciblés et clairement définis, a été généralisé, avec pour corollaire une diminution des coûts.

25. La prestation des services s'est considérablement améliorée avec leur sous-traitance au Centre international de calcul (CIC), qui a également repris un certain nombre de contrats de maintenance. Les coûts annuels sont restés relativement stables, malgré une augmentation significative des services assurés.

26. Pour répondre à la nécessité de disponibilité et de robustesse des services d'information et de communication, un tournant radical a été pris avec le recours à une centaine de nouveaux serveurs virtuels installés depuis le début de l'exercice biennal en cours. La souplesse et la facilité de gestion accrues offertes par cette solution ont entraîné des économies de l'ordre de 150 000 francs suisses par an.

27. La délocalisation est de plus en plus systématiquement envisagée et utilisée pour les grands contrats de développement informatique, d'où une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles.

28. L'OMPI espère réaliser des économies importantes grâce à la renégociation du contrat de téléphonie mobile. Les dépenses annuelles globales de l'ordre de 550 000 francs suisses pourraient être réduites de 200 000 francs suisses.

29. Les contrats sur les services d'imprimerie réseau ont été renégociés. Un nouvel accord qui permettra d'importantes économies a été conclu avec le fournisseur. Le coût annuel d'environ 300 000 francs suisses a été ramené à quelque 200 000 francs suisses.

30. Il y a environ 3000 boîtes à lettres électroniques en fonction à l'OMPI. Des gains d'efficacité ont permis de réduire les coûts opérationnels, avec une économie de quelque 100 000 francs suisses par an.

31. L'Organisation a mis en œuvre une politique permettant aux utilisateurs de choisir entre un ordinateur portable et un ordinateur de bureau. Les économies annuelles devraient être de l'ordre de 50 000 francs suisses.

Service d'expédition du courrier

32. Guidée par la campagne de l'OMPI visant à améliorer les mesures d'efficacité, l'Unité d'expédition du courrier a continué de négocier des tarifs avec les partenaires externes afin de réduire les prix des services postaux. Elle a ainsi livré 1,8 million d'articles pour un coût total de 2,2 millions de francs suisses en 2012, contre 1,7 million d'articles au coût total de 2,5 millions de francs suisses l'année précédente.

Processus opérationnels et culture de responsabilité en matière de dépenses

33. L'Organisation a lancé et achevé en 2012 un éventail d'initiatives de réformes dans le cadre de son Programme de réorientation stratégique (PRS). Ce programme a donné une nouvelle orientation à la culture et aux valeurs de l'Organisation, avec un accent plus prononcé sur l'amélioration de l'efficacité des processus opérationnels, des structures et de l'utilisation des ressources. À compter de 2013, l'Organisation est entrée dans une phase "d'amélioration continue" afin de veiller à ce que les améliorations apportées dans le cadre du Programme de réorientation stratégique se poursuivent.

34. L'élaboration des programmes de travail annuels pour 2012 et 2013, appuyée par une première génération d'outils de programmation mis au point dans le cadre du projet relatif à la gestion des performances de l'Organisation (EPM) relevant de l'ERP, s'est concentrée sur la réduction des chevauchements entre programmes et les gains de productivité.

35. La mise en œuvre de l'ERP continuera de permettre à l'Organisation d'harmoniser les processus, de rechercher de nouveaux gains de productivité, de réduire les coûts et d'offrir davantage de visibilité aux chefs de programme pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause. Le module PeopleSoft pour les ressources humaines, qui doit être lancé en octobre 2013, automatisera de nombreuses tâches administratives et contribuera à diminuer les coûts et à stimuler la productivité.

Gains d'efficacité réalisés dans les systèmes d'enregistrement international (PCT, Madrid et La Haye)

36. Malgré une hausse considérable des niveaux d'activité dans le cadre de ses systèmes d'enregistrement international, l'Organisation est parvenue à assurer des services de qualité à ses utilisateurs tout en améliorant la productivité et la rationalité économique. Différentes initiatives dans le domaine des TIC ayant renforcé l'automatisation ont joué un rôle important dans l'amélioration de la productivité et du rapport coût-efficacité.

Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

37. En 2012, les opérations du PCT ont traité 8,9% de demandes internationales publiées de plus qu'en 2011 alors que le coût global a diminué, notamment en ce qui concerne les coûts indirects. Cela a permis de ramener le coût moyen du traitement d'une demande PCT publiée à 680 francs suisses, soit 9% de moins qu'en 2011. La productivité des examens quant à la forme a progressé de 10% en 2012 par rapport à 2011, principalement grâce à l'automatisation qui a permis de traiter une charge de travail beaucoup plus importante avec moins d'effectif. La productivité de l'examen de forme est le rapport entre le nombre de publications selon le PCT et l'effectif.

38. La part des dépôts entièrement électroniques a continué de croître en 2012, représentant désormais 90% du nombre total des dépôts. Le Bureau international continue de promouvoir l'échange électronique de documents et de données avec les offices, 92% des documents émanant des offices reçus par le Bureau international étant sous forme électronique. L'augmentation des communications électroniques avec les déposants via les systèmes EDI et ePCT et la messagerie électronique a permis de réduire les coûts d'expédition, de fournitures et de communications.

39. La renégociation du contrat avec un agent extérieur pour l'archivage physique et le transport des dossiers du PCT dans des entrepôts de stockage a débouché sur une réduction significative des coûts, qui ont été ramenés de 217 000 à 37 500 francs suisses par an. Cette réduction a été rendue possible par une diminution considérable du nombre d'interventions du sous-traitant et une réorganisation des aires de stockage internes. D'autres économies sont également attendues compte tenu des plans actuels de numérisation des anciens dossiers de demandes selon le PCT.

Système de Madrid

40. L'année dernière, le Service des opérations de Madrid a mis l'accent sur l'amélioration de son efficacité globale et de sa capacité de traiter un nombre croissant d'enregistrements et d'assurer des services de qualité à ses utilisateurs.

41. Les principaux gains d'efficacité réalisés dans le cadre des opérations de Madrid découlent de l'automatisation de différents processus, principalement dans le domaine des services de traduction. Entre 2011 et 2012, la diminution du coût global de production s'est établie à 7% et celle du coût unitaire par demande, à 9,4%, malgré une augmentation du volume de travail global.

42. Avec l'utilisation accrue des communications électroniques et les modifications apportées à la politique en matière d'expéditions postales et au système de publication, les opérations de Madrid sont devenues plus efficaces et les coûts ont été réduits dans ces domaines. En 2012, 46% des demandes internationales ont été reçues par voie électronique, de même que 65% de la documentation. L'Organisation s'efforce d'accroître ce taux et facilite en conséquence la poursuite de l'automatisation du traitement.

43. Compte tenu de la part importante des activités de promotion et de sensibilisation dans le budget total du système de Madrid, des mesures particulières ont été prises pour réduire les coûts de voyage et le coût global des manifestations non locales en privilégiant les compagnies à bas coût, en limitant la participation aux manifestations et en faisant appel à des consultants extérieurs. Par ailleurs, les synergies entre les activités relevant du système de Madrid et celles relevant du système de La Haye ont été renforcées, de sorte que, lors de certaines missions, des fonctionnaires du Service d'enregistrement de La Haye ont également présenté des exposés sur le système de Madrid, et vice versa.

44. Au cours du prochain exercice biennal, la priorité portera sur l'utilisation accrue des outils informatiques et des communications électroniques et sur la poursuite de l'automatisation des processus dans le domaine des opérations. Il s'agit des secteurs dans lesquels les gains de productivité et d'efficacité économique les plus importants peuvent être attendus.

Système de La Haye

45. Des efforts ont été déployés pour accroître l'efficacité des activités de promotion et de sensibilisation et réaliser des économies dans le cadre du système de La Haye. Ces efforts ont notamment porté sur l'exploitation des synergies entre les activités relevant du système de Madrid et celles relevant du système de La Haye, comme indiqué précédemment. Par ailleurs, un contrat a été offert à un consultant extérieur dans la région de l'Association des nations

d'Asie du Sud-Est (ANASE), qui est chargé d'élaborer et de mettre au point un programme d'activités relatives aux adhésions aux systèmes de Madrid et de La Haye. L'Organisation a recouru plus largement aux outils de visioconférence lorsque c'était possible, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux adhésions. Une autre mesure de rationalisation des coûts liés aux missions et séminaires a consisté à réduire la documentation et à utiliser différents types de matériel électronique, tels que des clés USB.

46. Le nouvel outil de dépôt électronique lancé en juin 2013 comprend des mécanismes de protection dynamiques permettant aux déposants d'éviter les erreurs de forme et encourageant ainsi le dépôt des demandes par voie électronique. Au mois de juin 2013, les demandes déposées par voie électronique représentaient 92% du nombre total de demandes, contre 85% en 2012. En outre, le gestionnaire de portefeuille dont le lancement est prévu introduira des interfaces électroniques supplémentaires. Il est prévu que toutes les communications entre le déposant/titulaire/mandataire et le Bureau international s'effectuent par l'intermédiaire du gestionnaire de portefeuille. Ces initiatives se traduisent par des réductions constantes du nombre de demandes papier et des économies sur les coûts d'expédition.

47. Les activités permanentes de restructuration devraient permettre de renforcer l'automatisation des processus. Avec le système du PCT, le Secteur des marques et des dessins et modèles a transféré l'impression et l'expédition des communications papier émises par les systèmes de Madrid et de La Haye à l'imprimerie centrale de l'OMPI.

[Fin du document]